

Image not found or type unknown



Régularisation des parents d'enfants scolarisés

Par **ilyasim**, le **07/09/2016** à **16:24**

Bonjour

Je suis en France avec mon mari et mes deux enfants depuis novembre 2011, notre visa est expiré en octobre 2014. Peut-on demander la régularisation novembre prochain ou il faut attendre 5 ans après l'expiration de notre visa? Sachant que nos enfants sont scolarisés depuis 4 ans.

Par **Visiteur**, le **07/09/2016** à **19:39**

Bonsoir,

Si vous êtes titulaire d'un visa de long séjour valant titre de séjour, vous devez demander le renouvellement de votre droit au séjour.